

La Formation archivistique de l'historien

Conrad M. Morin, o.f.m.

Volume 3, numéro 1, juin 1949

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/801522ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/801522ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Morin, C. M. (1949). La Formation archivistique de l'historien. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 3(1), 3-8. <https://doi.org/10.7202/801522ar>

LA FORMATION ARCHIVISTIQUE DE L'HISTORIEN

Archives et archivistique

L'archivistique, comme sa sœur cadette la bibliothéconomie, n'est pas une science proprement dite. Elle consiste en un ensemble de notions théoriques et pratiques requises pour la bonne tenue des archives. Ainsi, définition, raison d'être, histoire, structure, caractère, espèces, méthode d'arrangement, de conservation, d'inventaire et de « catalogation » des archives et autres choses du genre, sont autant de connaissances que l'archiviste doit posséder. Mais, pour que ces connaissances puissent être efficaces dans la pratique, il faut que le préposé aux archives sache lire l'écriture des documents conservés, comprendre leur langue, reconnaître leur forme, déterminer leurs dates et le reste. D'où la nécessité pour lui d'apprendre la paléographie, la philologie, la diplomatique, la chronologie technique et autres connaissances dites auxiliaires. En somme, les archives et tout ce qui s'y rapporte, voilà l'objet de cette discipline qu'on appelle archivistique.

C'est une science de création récente. Car, les archives, aussi bien que les bibliothèques, existaient depuis bien longtemps déjà, quand elle s'est formée, au siècle dernier et au début du présent. D'ailleurs, il va sans dire, les archives elles-mêmes (et les bibliothèques) ne naquirent qu'à ce stade de la civilisation où les hommes se mirent à vouloir conserver les écrits qu'ils jugeaient utiles pour l'avenir. Encore faut-il ajouter que l'invention de l'écriture ne se fit que lorsque les humains furent assez avancés pour sentir le besoin de fixer les productions de leur esprit dans la matière, ou mieux, de les véhiculer au dehors d'eux-mêmes par un autre moyen que la bouche. Quoi qu'il en soit, les archives s'amoncelant, il devint bientôt nécessaire d'y mettre de l'ordre pour en faciliter la garde et la recherche. Les pouvoirs responsables firent donc des lois en conséquence. Mais, ce n'étaient là

que des dispositions d'ordre *juridique*. Ce n'était donc pas encore la naissance de l'archivistique. S'il faut attendre notre époque pour la voir apparaître, — (il faudrait en dire autant de la bibliothéconomie) — c'est que trop longtemps — et cela dure encore à certains endroits, malheureusement — l'on a confié la garde des archives et des bibliothèques à de simples fonctionnaires ou à des amateurs au lieu d'experts. Quand ceux-ci entrèrent donc en lice, les progrès en ce domaine ne se firent pas attendre. Des associations d'archivistes se formèrent; des écoles furent ouvertes (notamment au Vatican: cf G. Stratemeir, "The Vatican School of Paleography, Diplomatics and Archivistics", dans *Catholic Historical Review* 15 (1929) p. 63-71); des manuels parurent, dont le plus célèbre est celui des archivistes hollandais Muller, Feith et Fruin (1ère éd. en 1898; 2ème en 1920, traduite, comme la première, en plusieurs langues; traduction anglaise par A.H. Leavitt, *Manual for the Arrangement and Description of Archives*, N.Y., H.W. Wilson Co., 1940).

Mais, me dira-t-on, est-il nécessaire que l'historien connaisse à fond l'archivistique? Évidemment, non. Car ce n'est pas pour la bonne tenue des archives qu'il doit étudier cette science, mais pour mieux atteindre et comprendre les traces du passé, les sources en un mot qui se trouvent aux archives. Toutefois, avant de préciser la mesure de cette obligation pour l'historien, il faut, pour éviter toute équivoque, s'entendre sur les divers sens du mot "archives".

Disons, d'abord, que ce terme peut signifier non seulement un ensemble de documents mais aussi le local qui les renferme. Ceci dit, il y a lieu de distinguer entre fonds d'archives et dépôt d'archives. Un fonds d'archives est "l'ensemble des titres et pièces de toute nature pouvant à un degré quelconque intéresser les droits et l'histoire d'un corps, d'une famille ou d'un individu et réunis, au cours de son existence et pour le fonctionnement de ses services ou pour ses affaires, par ce corps, cette famille ou cet individu". (P.-F. Fournier, *Conseils pratiques pour le classement et l'inventaire des archives et de l'édition des documents historiques écrits*. Paris, E. Champion, 1924, p. 1).

Un fonds d'archives forme donc un *tout organique*, car les documents dont il est constitué "ont un rapport naturel les uns avec les autres et avec le corps, la famille ou l'individu dont ils ont été la propriété et dont ils proviennent" (*ibid.*, p. 1). Par conséquent, une collection de documents de provenance autre que le fonds d'archives

auquel elle a été rattachée *après coup* ne saurait légitimement appartenir à ce fonds: ce serait une erreur archivistique, le fait d'un collectionneur mal avisé. Bien des archivistes, malheureusement, n'ont pas respecté ce principe capital et, partant, ont induit en erreur beaucoup de chercheurs ou leur ont occasionné bien des pertes de temps.

Ainsi, la définition précitée nous montre bien que "fonds" et "dépôt" d'archives ne sont pas la même chose: l'un est le *contenu* et l'autre le *contenant*. Ils ne coïncident, mais en fait seulement, que lorsque le dépôt est constitué par un seul fonds. Toutefois, un fonds peut comporter des collections de documents *séparées* les unes des autres, sans rien perdre de son unité: dossiers sur des affaires déterminées, séries de pièces (par exemple, aux archives de la S.C. de Propagande, à Rome: *Acta, Scrittura originali, Lettere*, etc.).

Historien et archivistique

Que l'archivistique soit nécessaire à l'historien, cela va de soi. N'est-ce pas dans les dépôts d'archives qu'il trouve les plus importantes et plus nombreuses traces de l'activité humaine passée? Mais, dans quelle mesure l'archivistique est-elle nécessaire à l'historien? Dans la mesure où elle lui permettra de trouver les sources de la façon la plus rapide et la meilleure possible, de les bien comprendre et de les critiquer le plus parfaitement.

Or, pour ce faire, il faut que le travailleur d'histoire sache quels dépôts il doit consulter, où ils se trouvent, quelles en sont les conditions de consultation, quelle en est l'utilité pratique, etc., sans quoi il perdra son temps ou fera des recherches incomplètes. Grâce à l'archivistique l'historien apprendra l'existence de guides internationaux (v.g. le *Guide international des archives*, publié par l'Institut international de coopération intellectuelle, Paris et Rome) et nationaux (comme le très commode *Annuaire des bibliothèques et des archives* de A. Vidier, 2e éd., Paris, Soc. de l'histoire de France, 1927). Ceux-ci, à leur tour, lui fourniront, outre la liste des dépôts d'archives où il sera susceptible de trouver matière relative à la question traitée, bien des renseignements sans lesquels il marcherait dans le vague ou sur un terrain déjà surabondamment exploité. Ainsi, il connaîtra l'adresse exacte des locaux en cause, ce qui n'est pas peu dire, non seulement pour s'épargner des pertes de temps, mais aussi pour ne pas tomber

dans la confusion (comme nos préposés aux archives nationales, à Ottawa, qui, par leurs indications, laissent entendre aux chercheurs que les fonds d'archives de la Propagande font partie du dépôt du Vatican !). Grâce à ces guides encore, l'historien saura quand et à quelles conditions il peut consulter les archives en vue, quels sont les inventaires et les index qui en ont été publiés, comment s'y prendre pour les consulter de façon méthodique, etc., etc.

Le cours d'archivistique destiné à la formation de l'historien ne se limite pas à la connaissance des guides utiles pour la consultation des archives. Il comporte, en plus, l'étude des plus importants dépôts d'archives civils et ecclésiastiques: archives pontificales, épiscopales, monastiques, paroissiales comme nationales, provinciales, locales, judiciaires, notariales, etc. En outre, certains fonds d'archives, pour être consultés avec profit, exigent qu'on en fasse l'histoire et que l'on parle des corps dont ils proviennent: Secrétairerie d'État, Secrétairerie des Brefs, Consistoriale, etc. pour ne mentionner que quelques-uns des multiples corps d'où proviennent les fonds d'archives qui constituent l'énorme dépôt du Vatican.

Il va sans dire que, si les sciences auxiliaires de l'archivistique sont nécessaires à l'archiviste, elles le sont autant, sinon plus, à l'historien, surtout la paléographie, la philologie, la diplomatique et la chronologie. J'ai été à même d'en expérimenter les bienfaits dans les recherches que j'ai dû faire aux archives romaines. Aussi, rien d'étonnant que les organisateurs de facultés ou d'instituts d'histoire aient tenu à donner à l'archivistique et aux autres sciences auxiliaires la place qui leur revient dans la formation des historiens. A la Faculté d'histoire ecclésiastique de l'Université Grégorienne, pour ne citer que celle-ci, le cours d'histoire est réparti sur trois années en vue d'accorder aux sciences auxiliaires susmentionnées et autres (archéologie, histoire du droit, etc.), comme à la méthodologie, dès les premières années, la part qui leur revient.

Au Canada, la fondation de l'Institut d'histoire de l'Amérique française et la création d'instituts d'histoire, aux universités françaises de Québec et de Montréal, marquent une étape dans la formation historique de nos jeunes. Si l'on n'y peut accorder encore aux sciences auxiliaires toute la place à laquelle elles ont droit, on ne manque pas, toutefois, d'attirer l'attention sur quelques-unes d'entre elles dans le cours de méthodologie historique. D'ailleurs, à l'Institut d'histoire de

la Faculté des Lettres, à l'Université de Montréal, on projette de faire un pas de plus dans la voie du progrès: instituer un cours spécial d'archivistique. Cela ne surprend guère, quand on sait que son habile et dévoué directeur est le vice-président même de notre Institut d'histoire de l'Amérique française, M. Guy Frégault, historien de premier ordre. La réalisation de ce projet ne saurait que faire honneur à l'Université de Montréal et rendre de précieux services à la science historique. Souhaitons que ce soit bientôt un fait accompli.

Enfin, avant de terminer, je ne saurais passer sous silence une lacune qu'il faudrait combler le plus tôt possible. Il nous manque un guide général de nos archives. Il y a bien quelques guides épars ici et là, surtout dans des ouvrages et des périodiques. Tels sont, par exemple pour nos Archives Nationales, à Ottawa, ceux de G. LANCTOT, *Les archives nationales canadiennes* (dans *Semaine d'histoire du Canada*, première session, Montréal 1926, p. 411-424) et de D.W. PARKER, *A guide to the documents in the MSS Room at the Public Archives of Canada*, t. 1, Ottawa 1914 (Publications of the Archives of Canada, no 10). Pour les dépôts d'archives des provinces canadiennes en général, l'article de G.W. BROWN, *Provincial Archives* (dans *Canadian Historical Review* 16, année 1935, p. 1-18). Pour la Province de Québec, en particulier, il y a surtout les études de P.-G. ROY, *Les archives de la Province de Québec et ses inventaires* (dans *Semaine d'hist. du Canada*, première session, Montréal 1926, p. 177-194) et de J.F. KENNEY, *The public records of the Province of Quebec 1763-1791* (dans MSRC, 3e série, sect. II, t. 34, Ottawa 1940, p. 87-133). Quant aux archives ecclésiastiques canadiennes en général, on connaît les articles de A.G. DOUGHTY, *Sources for the history of the Catholic Church in the Public Archives of Canada* (dans *Catholic Historical Review* 19, années 1933-1934, p. 148-166) et C.-M. MORIN, O.F.M., *Les archives du Saint-Siège, importantes sources de l'histoire politico-religieuse du Canada* (dans *Culture* 6, année 1946, p. 151-176). Il convient aussi de mentionner les aperçus de A. MAHEUX, *Les archives du Séminaire de Québec* (dans *Le Canada français* 17, années 1939-1940, p. 503-508) et de R. BONIN, *(Les archives sulpiciennes sources d'histoire ecclésiastique* (dans *Rapport 1934-1935* de la Société Canadienne d'Histoire de l'Église catholique, Ottawa 1935, p. 39-50).

Cette liste toutefois, même complétée par la nomenclature d'autres publications du genre, ne saurait remplir le rôle de guide à nos archives.

En effet, les aperçus ainsi signalés sont loin de concerner tous les dépôts canadiens et, surtout, sur chacun des dépôts mentionnés, ils omettent bien des détails requis. D'ailleurs, ces ouvrages seraient-ils complets que la consultation n'en serait ni facile ni commode.

Il faudrait donc, pour l'utilité de nos chercheurs, un guide général par ordre alphabétique de lieux, dans lequel ceux-ci trouveraient rapidement toutes les informations nécessaires sur le local, l'administration, les règlements de consultation, le contenu et la bibliographie de chaque dépôt d'archives tant ecclésiastiques (épiscopales, paroissiales, collégiales, religieuses, hospitalières, etc.) que civiles (nationales, provinciales, municipales, judiciaires, corporatives, familiales, notariales, etc.) qui se trouvent au Canada. Souhaitons que l'Institut d'histoire de l'Amérique française puisse un jour réaliser une telle œuvre. N'aurait-il fait que cela, il aurait mérité d'avoir vécu et se serait acquis un titre glorieux à la reconnaissance de la postérité.

Conrad M. MORIN, o.f.m.

Membre-directeur de l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

L'INSTITUT D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

offre

ses fervents hommages

à

l'un de ses membres-honoraires

M. Pierre-Georges Roy

directeur, pendant cinquante-quatre ans, du
"Bulletin des recherches historiques".